

SAINT-LACTENCIN et VILLEDIEU-SUR-INDRE : demande d'autorisation environnementale présentée par la société ELICIO FRANCE pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs

https://www.registre-dematerialise.fr/4795/

Dates

Du mercredi 20 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 20 octobre 2023 à 17h30

Référence du Tribunal Administratif

Décision en date du 13 juillet 2023 - Tribunal Administratif de LIMOGES

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n°36-2023-07-27-00002 en date du 27 juillet 2023

Président(e) de la commission d'enquête

Monsieur Lionel LALEVÉE

Membres titulaires de la commission d'enquête

Monsieur Benoist DELAGE Monsieur Francis COUILLARD

Membres suppléants de la commission d'enquête

Monsieur Yves VINZENT

Maître(s) d'ouvrage

Société ELICIO FRANCE 30 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS 11

Contribution n°1 (Web)

Proposée par BRIZIOU Marie-laure (scp.pbh@orange.fr) Déposée le mercredi 20 septembre 2023 à 18h02 Adresse postale : 1 Pommé 36500 SAINT-LACTENCIN

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon opposition au projet d'éoliennes sur la commune de Saint-Lactencin.

Trois des quatre éoliennes du projet sont prévues sur notre commune.

A trois reprises, le Conseil Municipal a fait part de son opposition au projet. De même, une pétition a été signée il y a plusieurs mois, par les habitants de la commune pour refuser celui-ci. Or, il est inconcevable qu'un propriétaire terrien, qui accepte d'accueillir une éolienne sur son terrain, puisse ainsi s'opposer à la très grande majorité des concitoyens, qui se sentent ainsi déniés dans leurs droits.

Le Conseil Municipal ayant fait part au moins par trois fois de son refus, passer outre serait aussi donner un message quelque peu dangereux que les personnes, démocratiquement élues, n'ont en fait aucun pouvoir sur le quotidien de leur commune, à une époque et dans un pays où l'abstention se multiplie.

L'Indre est déjà le second producteur d'électricité renouvelable de toute la Région Centre Val de Loire, bien au-delà de son poids habituel en termes de population et de surface dans la Région. La production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores et déjà largement la consommation électrique totale du département de l'Indre.

Non loin, plusieurs projets contribuent déjà au développement d'un mix énergétique (Biomasses, photovoltaïques, méthanisations, mais aussi éoliennes).

Ces projets existants doivent permettre également la prise en compte sur d'autres parties du territoire, de zones d'exclusion de l'éolien, en termes de patrimoine, de paysage et de qualité de vie. Il n'existe aucun impératif qui conduirait à ce que chaque commune de l'Indre soit ainsi dotée d'éoliennes, alors que bien des territoires d'autres départements limitrophes, en particulier, en Indre et Loire, n'ont que peu, voire pas d'installations.

Notre commune, et la Communauté de commune à laquelle elle appartient, font tout pour mettre en œuvre un projet commun en termes de paysages, de patrimoine, de tourisme, projet soutenu par les collectivités et le soutien de l'Etat (Projet Petites Villes de Demain).

SAINT-LACTENCIN a beaucoup investi dans le cadre de vie : réfection d'un restaurant, mise aux normes électriques de l'ensemble de la commune, travaux dans le centre bourg et à TESSEAU, maintien de l'école du RPI, nombreux événements culturels (ZIC à TESSEAU, nombreuses manifestations culturelles au travers d'associations, notamment à la Bergerie près du Château de la Brosse, marché des terroirs ..etc.) ce qui attire de jeunes couples qui s'installent dans notre dynamique commune . Ceux-ci ont souhaité s'installer dans un certain cadre de vie, et pas dans une annexe industrielle.

Beaucoup d'habitants ont guitté la ville pour s'installer à Saint-Lactencin.

L'atteinte faite à notre qualité de vie et à notre paysage, me semble disproportionnée. On demande à notre commune de faire un effort sans commune mesure à ce qui est demandé dans les autres départements de la Région Centre.

D'autres communes de l'Indre, proches de notre commune, sont favorables aux éoliennes, comme Saint Genou, ou Sougé, vraisemblablement pour des raisons économiques. Puisque ces communes souhaitent voir leur parc d'éoliennes s'agrandir, il n'existe aucune raison valable pour que la commune de Saint-Lactencin, qui s'y oppose, s'y voit contrainte.

Les habitants de Saint-Lactencin auront tous une vue sur ces éoliennes (de 180 mètres de haut), et plus encore les habitants de TESSEAU, de POMME, mais aussi une partie des habitants de BUZANÇAIS également, puisque les éoliennes sont à l'entrée du quartier de TESSEAU qui jouxte BUZANÇAIS (lesquels ont vu un arrêté leur refusant l'installation d'éoliennes...ce qui paraitrait paradoxal). Notre commune comporte également de belles demeures dans le périmètre de ces éoliennes (Château de la Brosse, Château de MARECREUX, Manoir des Fauves) et même, non loin de là, le Château de BOISRENAULT sur BUZANÇAIS, sans compter les particuliers qui font de grands efforts pour que notre Commune soit attractive.

De même à TESSEAU, quartier de SAINT-LACTENCIN, non loin des éoliennes, l'installation sur le terrain anciennement LONATI, d'un foyer pour handicapés avec un lieu d'hébergement pour leur famille, est très sérieusement envisagée à TESSEAU, quartier de SAINT-LACTENCIN ce qui impliquera prochainement l'existence d'un ERP (Établissement recevant du public).

J'espère que mes remarques retiendront toute votre attention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par BRIZIOU Alban (alban.briziou@gmail.com)

Déposée le mercredi 20 septembre 2023 à 18h34

Adresse postale: 1 domaine de Pommé 36500 SAINT-LACTENCIN

Monsieur le Président.

Par la présente, j'exprime mon désaccord sur le projet d'implantation de 4 éoliennes sur les communes de SAINT LACTENCIN et de VILLEDIEU SUR INDRE notamment pour les raisons suivantes :

1. Je suis venu habiter à la campagne pour jouir d'un environnement aux atouts esthétiques indéniables (forêts, bois, haies, champs...) et pour fuir les constructions verticales (immeubles...) qu'elles soient urbaines ou industrielles. La vue de 4 éoliennes hautes de 180 m des abords de ma propriété me heurte : il s'agit d'une pollution visuelle et esthétique subie.

2. Le conseil municipal s'est prononcé plusieurs fois contre le projet.

Les habitants de la commune sont très majoritairement contre ce projet.

Ils ont parfaitement compris que seules 2 parties (le propriétaire du champ et l'entreprise fournisseuse des éoliennes) pouvaient imposer à la majorité d'entre nous ces pylônes...et que les conseillers municipaux, alors pourtant élus démocratiquement, n'avaient en réalité aucun pouvoir...renforçant par là-même le sentiment de mascarade dans laquelle tout citoyen se trouve en réalité.

Ce projet est ressenti par les citoyens comme une agression, avant tout visuelle, mais aussi comme un acte anti-démocratique.

3. Je ne comprends pas les raisons de ce projet alors que je constate que certains départements de la région centre n'ont pas ou peu d'éoliennes.

Quid du nombre d'éoliennes en Indre et Loire (37) ?

Quid du nombre d'éoliennes dans le Loir et Cher (41) ?

Pourquoi nos paysages de campagne sont-ils défigurés par ces pylônes alors que la campagne Tourangelle et Solognote sont épargnées ?

Derrière ces choix d'implantation, les populations concernées s'interrogent sur ces choix imposés et commencent à considérer qu'il y a une rupture d'égalité et de traitement avec les départements cités plus haut...

Les gens vivent très mal ces décisions en arguant du fait qu'ils subissent, c'est-à-dire se font imposer, avant tout une pollution visuelle.

Cette contestation renforce l'idée qu'il existe effectivement 2 types de territoires :

- Les territoires riches (région parisienne et autres agglomérations...) sans aucune éolienne.
- Les territoires « abandonnés » ou « de pauvres » à faible densité de population où tout est permis puisqu'ils pèsent peu électoralement et économiquement et qui peuvent devenir des poubelles.

Je suis convaincu pour ma part que l'Homme politique décideur bien installé dans les palais de la République doit très certainement caresser l'idée par moment que « les bouseux » que nous sommes pourrons bien accepter des éoliennes »...

4. Pourquoi continuer ce projet sur la commune de SAINT LACTENCIN alors même que des communes limitrophes souhaitent l'implantation de tels parcs (SAINT GENOU et SOUGE) ?

Contribution n°3 (Web)

Proposée par Oizon Herve (Contact@maison-oizon.com) Déposée le dimanche 24 septembre 2023 à 13h26 Adresse postale : 9 La Renonfière 36370 Prissac

Je suis extrêmement favorable à ce projet , qui permettra de produire de l NRJ en local et de développer l économie locale par la création d emploi non délocalisé de fait des nécessaire de entretien de ces équipements.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 25 septembre 2023 à 09h42

Je souhaite apporter mon soutien au projet éolien de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre. Comme nous l'a montrée l'actualité, il est important, voire primordial d'assurer l'autonomie énergétique de notre pays. Cela passe par le nucléaire, mais aussi par l'éolien terrestre, qui peut être développé plus rapidement et largement.

L'amélioration de la technologie des éoliennes terrestres permet désormais de minimiser les impacts acoustiques et sur l'environnement, tout en augmentant la production des machines.

Ce projet permettra donc une production locale d'énergie renouvelable.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 25 septembre 2023 à 11h14

je suis favorable à ce projet éolien qui permettra de produire de l'énergie renouvelable en local. Dans un contexte où la question énergétique reste primordiale la France doit accélération son développement pour ces énergies propres pour le bien de la planète.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par ALBIN Daniel (danielalbin@orange.fr)

Déposée le dimanche 1 octobre 2023 à 17h26 Adresse postale : 7 L'AGEASSE 36340 MAILLET

A l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête publique commune de Saint lactencin et de Villedieu sur Indre . Sur la commune de Saint lactencin (source INPN)(Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Présence de 533 espèces recensées dont 75 protégées et 29 menacées.

Sur la commune de Villedieu sur Indre (source INPN) (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

1 espace protégée et géré

3 Znieff

1 Natural 2000

Présence de 1703 espèces recensées dont 145 protégées et 55 menacées.

19 espèces de chiroptères sont mentionnées des éoliennes sont situées à moins 200 m d'un boisement , de haie , de zone humide ,ou cours d'eau (en contradiction avec les préconisations EUROBATS qui mentionnent une distance minimale de 200 mètres). Or tous les éoliennes, même présentant des dispositifs anti-collision et des plans de bridage sont source de mortalités importantes de chiroptères et d'autres espèces protégées .

Dans le dossier (chiroptères) est mentionné les espèces suivantes de chauve-souris.

(National). 1 espèce VULNÉRABLE, la Noctule commune et 5 espèces quasi menacées . Région Centre val de Loire. 8 espèces quasi menacées).

Atteintes très grave à la biodiversité voir chiffres mentionnés ci dessus.

Une demande de dérogation pour destruction « d'espèces protégées » DOIT donc être effectuée. Comment cette situation pourrait-elle être acceptable pour une énergie qui se dit « verte » ?

Monsieur le Président de la commission d'enquête, je vous demande donc de donner un avis totalement défavorable à ce dossier. Sincères salutations

Daniel ALBIN

36340 Maillet

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 octobre 2023 à 12h28

Madame, Monsieur,

Par cette contribution, je souhaite apporter mon soutien FAVORABLE à ce projet éolien.

Dans un contexte énergétique français compliqué, et face aux signaux de plus en plus forts du réchauffement climatique, il devient urgent de prendre conscience de la nécessité de relocaliser nos unités de productions électriques en local. Cela doit notamment passer par la diversification des énergies renouvelables, et dont l'augmentation du nombre de parcs éoliens sur le territoire français, en particulier dans le département de l'Indre.

A ce titre, ce département et les communes qui la constituent, eu égard des autres régions telles que les Hauts-de-France, Grand-Est, Occitanie, Bretagne... doivent faire "leur part du travail" en matière d'énergies renouvelables. Il conviendra que les autres départements de la région Centre Val de Loire puissent également en faire de même.

Ce projet éolien des Fontaines, d'envergure raisonnable et cohérent avec le territoire, s'intègre par ailleurs à proximité d'un secteur déjà en densification pour cette énergie.

Forcé et contraint, notre pays doit évoluer, avancer, et ne pas résoudre à piétiner et croire que le nucléaire nous sauvera... Un mix énergétique doit prévaloir, éolien terrestre compris, pour nos générations futures.

L'impact sur la biodiversité reste également limité comparativement au réseau routier français. Remettons donc en perspective l'impact de nos usages (voiture individuelle = 100 à 120 oiseaux tués/km de route vs éoliennes = max. 7 oiseaux/éolienne/an...) au regard de l'impact global.

Enfin, pour Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre cela constituera également des retombées économiques long terme (fiscalité) qui bénéficieront à l'ensemble des concitoyens de ces communes pour des projets locaux d'envergure.

Vous l'aurez compris, je suis FAVORABLE à ce projet raisonnable, cohérent avec le territoire, et bénéfique pour nos générations futures.

Cordialement,

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 3 octobre 2023 à 10h14

Pas assez productif, nécessitant de bétonner outrageusement le sol, défigurant le paysage et nuisible à la faune, l'éolien est une escroquerie anti-écologique qui doit cesser.

Contribution n°9 (Web)

Proposée par Raymond Lebas (raymond.lebas2@orange.fr)

Déposée le mardi 3 octobre 2023 à 20h25

Adresse postale : 40 chemin de la Gacheterie 86360 MONTAMISE

L'éolien ne résout rien et, en France, le nucléaire est présent et c'est une solution efficace pour éviter la production de gaz à effet de serre (en complément de l'hydraulique évidemment). L'attitude de l'Allemagne, vouloir imposer ses éoliennes est irresponsable, pour remplacer les centrales nucléaires ils ont entrepris un programme de construction de centrales au charbon, une par mois pendant à peu près deux ans. A un risque improbable, l'accident nucléaire, on substitut un risque certain, le réchauffement de la terre et ses conséquences dramatiques.

L'éolien ne résout rien et de surcroit nous n'avons pas besoin de cette énergie dans la mesure ou elle est marginale par rapport à la production existante qui suffit à nos besoins.

L'éolien ne résout rien et l'investissement dans cette énergie est un leurre, nous courrons après une chimère. Elle imposera la construction en France de centrales à gaz pour compenser son fonctionnement intermittent, double investissement. Nous avons 30 ans pour investir dans la recherche et trouver les technologies qui produiront l'énergie de demain. Utopique, oui certainement si l'on se disperse dans des énergies illusoires.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par Marcel Puygrenier (marcel.puygrenier@gmail.com) Déposée le mardi 3 octobre 2023 à 21h59

Adresse postale : 4 lieu dit Bachellerie 16420 SAULGOND

Je suis contre ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- Les éoliennes sont des machines extrêmement hautes qui ne s'intègrent pas dans le paysage, elles détruisent tout son aspect naturel.
- Elles portent atteinte au patrimoine des riverains en dévalorisant l'immobilier.
- Elles portent atteinte à la santé humaine et animale, en cause les ondes sonores et les courants parasites qui circulent dans le sol.
- Leur implantation nécessite la destruction d'espaces naturels impactant la faune et la flore.
- Leur production électrique est intermittente, il est impossible d'équilibrer le réseau avec une telle production sans avoir recours aux énergies fossiles émettrices de CO2 :
- Les bureaux d'études qui rédigent les études environnementales, etc. sont rémunérés par le promoteur éolien. Il en résulte un

manque d'indépendance de ces bureaux d'études ; ce qui entraine un manque de confiance dans ce dossier de demande d'autorisation.

En conclusion, je demande à la commission d'enquête de donner un avis défavorable à ce projet.

Marcel Puygrenier 4 lieu dit Bachellerie 16420 SAULGOND

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Marcel Puygrenier (marcel.puygrenier@gmail.com) Déposée le mardi 3 octobre 2023 à 21h59

Adresse postale: 4 lieu dit Bachellerie 16420 SAULGOND

Je suis contre ce projet éolien pour les raisons suivantes :

- Les éoliennes sont des machines extrêmement hautes qui ne s'intègrent pas dans le paysage, elles détruisent tout son aspect naturel.
- Elles portent atteinte au patrimoine des riverains en dévalorisant l'immobilier.
- Elles portent atteinte à la santé humaine et animale, en cause les ondes sonores et les courants parasites qui circulent dans le sol.
- Leur implantation nécessite la destruction d'espaces naturels impactant la faune et la flore.
- Leur production électrique est intermittente, il est impossible d'équilibrer le réseau avec une telle production sans avoir recours aux énergies fossiles émettrices de CO2;
- Les bureaux d'études qui rédigent les études environnementales, etc. sont rémunérés par le promoteur éolien. Il en résulte un manque d'indépendance de ces bureaux d'études ; ce qui entraine un manque de confiance dans ce dossier de demande d'autorisation.

En conclusion, je demande à la commission d'enquête de donner un avis défavorable à ce projet.

Marcel Puygrenier 4 lieu dit Bachellerie 16420 SAULGOND

Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 3 octobre 2023 à 22h42

Je ne désire pas d'éoliennes autour de notre commune Villedieu-sur-Indre.

Cela gâchera la belle vue.

Au départ c'est 4 et ensuite on en a partout ?

Regardez non loin de Vatan. Des vrais champignons.

Et dans quelques années on en fait quoi quand elles seront en « fin de vie »

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 4 octobre 2023 à 07h26

Bonjour, je m'oppose à ce projet trop de points négatifs par rapport au positif. Je ne vous apprend rien, une éolienne c'est un gros mat de 150m de hauteur et encore sans compter les pales! Ces dernières ne sont D'ailleurs pas recyclables! Pollution visuelle!

Leur fondation un gros rond/ cylindre de 15 m de diamètre 1m50 de hauteur donc 600 tonnes de béton environ dans nos sols! A ceci s'ajoute souvent un point lumineux qui peut constituer un trouble nocturne pour les habitants qui peut mener à des troubles du sommeil et de l'humeur que l'on retrouve notemment dans le syndrome eolien reconnu à ce jour par l'académie de médecine et de la justice.... D'ailleurs le réseau peut il supporter l'énergie créé par ses dernières ?

Etc etc merci mais non merci je préfère mes arbres dans ma campagne theopolitaine.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 4 octobre 2023 à 09h43

Les éoliennes sont une fausse bonne idée: en plus de polluer la vue elles polluent l'environnement car les déchets ne sont pas retraitables , souvent ca vient de chine ou il n'y a aucun respect des normes de sécurité pour les ouvriers le bilan carbone de la fabrication d'une éolienne est largement supérieur à celui économisé pendant sa durée de vie. Je suis farouchement contre les éoliennes à Villedieu sur Indre. L'Energie produite est largement inférieure aux estimations . Le bruit des pales peut être gênant pour le voisinage. Elles ne doivent pas être installées dans un couloir d'oiseaux migratoire

Selon une modélisation climatique réalisée par des chercheurs du MIT, si 10 % de la demande mondiale en énergie était satisfaite par l'énergie éolienne en 2100 (13 millions d'éoliennes), la température terrestre pourrait augmenter de l'ordre d'un °C sur le territoire des fermes éoliennes, soit une moyenne de 0,15 °C sur la surface globale de la terre (l'effet serait inversé pour les éoliennes offshore). Dans les deux cas, des phénomènes de réchauffement et de refroidissement pourraient avoir lieu hors des régions concernées Mais les auteurs insistent sur la nature purement exploratoire de leurs travaux. Une autre étude de l'École polytechnique fédérale de Lausanne montre également, sur la base d'une modélisation, que les effets locaux possibles de très grands parcs d'éoliennes ne sont pas négligeables, mais que les résultats obtenus dépendent de la validité de la modélisation.(Source dernier paragraphe : https://eoliennesecologie.wordpress.com/ecologie/points-negatifs/

Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 4 octobre 2023 à 12h04

Mon avis = Je ne souhaite pas voir des éoliennes autour de ma commune de Villedieu sur Indre

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Sebastien JACOBY (stou36@live.fr)

Déposée le mercredi 4 octobre 2023 à 20h59

Adresse postale : 2 bis rue Pierre Mendès France 36320 Villedieu sur indre

Surtout pas d'éoliennes, ç'est contre productif. Ça pollue les paysages et les terres. Pourquoi ? , parce qu'il faut 400 M3 de béton coulé dans le sol pour 1 éolienne. Bien souvent elles tournent mais à l'énergie envoyée par EDF pour les démarrer. Les gens qui prêtent leur terrains pour les poser sont contents car ils touchent des compensations. Sauf que lorsque celles-ci ci sont démontées et bien c'est à la charge aussi de ces même gens. Et là c'est tout de suite moins intéressant car ils doivent payer. De plus elles sont fabriquées dans un matériel indestructible et donc par la même occasion, ne sont pas recyclables. On se demande ou elles finissent d'ailleurs une fois démontées.

Ce n'est donc pas du tout écologique comme solution.

Mieux vaut se tourner vers les panneaux photovoltaïques qui pour le coup sont recyclables eux a 95%.

L'eolienne, on reste dépendant D'EDF. Le solaire, si c'est un parc permet une meilleure indépendance et une autonomie nettement plus élaborée et envisageable.

Et je trouve personnellement que c'est plus écologique.

En attendant, malgré cela, les factures continuent d'être augmentées en flèche. Pourtant avec ces procédés ça devrait être l'inverse soit disant. Pourquoi investir dans ces projets puisqu'ils n'apportent rien de plus aux habitants mais juste aux entreprises qui les posent et a EDF qui facture ensuite les coûts divers et variés sur les foyers.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 10h44

Non, je souhaite m'opposer à la présence d'éoliennes entre st lactencin et Villedieu sur indre

Contribution n°18 (Web)

Proposée par Renaud Levadoux (renlvx@gmail.com)

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 10h51

Adresse postale : 31 rue du général de Gaulle 36320 Villedieu sur indre

Je suis absolument contre ce projet ridicule qui ne contribue en rien à l'avancée économique ni de ma commune ni de mon pays et qui va juste rendre moche une commune qui connaît un essort d'embellissement

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 14h30

Au nom du bon sens et de la planète elle-même (qu'on invoque souvent à tort et à travers) dans sa faune et dans sa flore, je m'oppose à ce projet et songe déjà aux futures décharges pour pièces d'éoliennes non recyclables et à toutes les terres rendues incultes par les tonnes de béton enfouies pour les faire tenir debout.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 17h51

Bonjour,

Je suis entière pour l'implantation d'éoliennes sur notre territoire, car vu l'inflation et le prix des énergies qui s'envolent, cette source d'énergie pourrait permettre de faire réduire un peu la facture d'électricité des habitants des deux communes. De plus les éoliennes ne sont pas plus polluantes que le reste de notre environnement. C'est un très bon projet à réaliser au plus vite.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 18h03

Je suis entièrement pour ce projet d'éoliennes entre nos deux communes, Villedieu-sur-Indre et St Lactencin. Il était temps vu la conjoncture, d'investir afin de faire réduire les factures de tous et d'obtenir une forme d'indépendance énergétique.

Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 19h48

Habitant Villedieu je suis totalement opposé à ce projet qui dénature plus qu'il n'apporte Allez voir le champ d'éoliennes entre Issoudun et Charost (plus de 50) un paysage à démoraliser un peintre

Contribution n°23 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 19h52

Je souhaite m'opposer a ce projet

- -Ne produits pas réellement d'électricité car on considère qu'elles viendraient en aide a plus de 5000 foyer (statistiques qui marche uniquement quand les éoliennes fonctionne 24/24h 7/7j toutes l'année 30km minimum) or le vent n'est pas présent sur le site tout le temps
- -denature le paysage
- -Des milliers de tonnes de béton dans des terres agricoles bravo l'écologie
- -Le gibier alentours qui fuit le secteur encore une fois bravo l'écologie
- investissons dans le recyclage du nucléaire au lieu de cette catastrophe écologique ou comment rendre un terrain agricole constructible après disparition de ces même éoliennes, diminuant encore les zones agricoles
- fait baisser le prix de l'immobilier avoisinant

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 19h57

Je suis contre le projet

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 20h00

Je suis contre le projet qui va à l'encontre de la véritable écologie. Ce projet polue les paysages et les éoliennes ne sont pas un moyen écologique de produire de l'électricité.

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 23h25

Implanté des éoliennes c'est : - chamboulé le passage des oiseaux migrateurs et autre oiseaux

- c'est tué des oiseaux
- une vue gâcher
- du bruit
- -perte de valu pour les maisons autour
- c'est tué notre belle nature
- c'est moche
- encore de l'argent dépenser pour rien
- n'empêchera pas le coût de l'électricité augmenter

STOP !!! ARRÊTER DE VOULOIR NOUS IMPLANTÉ C'EST MERDE !!!

DÉJÀ PROJET REFUSÉ SECTEUR BUZANÇAIS, ET CONTANTE DE MÈTRE BATTUS POUR PAS LES AVOIR A MOINS DE 800METRE DE CHEZ MOI !!! HONTE A CETTE FRANCE ÉCOLOGIQUE QUI NE SERT A RIEN !!!

Contribution n°27 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 23h30

Contre se projet qui ne sert strictement a Rien!

Écologie ??? Aucune , sa ne fera pas baisser vos factures d'électricité ni le coût de la vie , les gens qui vote POUR , JE NE VOUS COMPRENDS PAS !!!

- -VOUS TUÉ LA NATURE
- -VOUS TUÉ DES OISEAUX
- VOUS TUÉ LA CAMPAGNE
- C'EST TELLEMENT MOCHE ET BRUYANT!!

RIEN D'ÉCOLOGIE DEDANS , COULÉE DU BETON DANS DES CHAMPS , ESQUE VOUS SAVEZ LA QUANTITÉ ? C'EST ÉNORME.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 07h15

Je suis totalement contre ce projet pour les eoliennes sur la commune de Villedieu sur indre

Contribution n°29 (Web)

Proposée par Desbois cyril (cyril36@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 13h39

Adresse postale : 48 rue du général de gaulle 36320 Villedieu-sur-Indre

STOP! Les éoliennes ne sont pas la solution et gâche le paysage. Vous n'avez qu'à voir issoudun, on ne voit même plus l'horizon.

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 16h40

Depuis quel pays seront mises en route et arrêtées ces éoliennes? Car si c'est en dehors de la France, notre pays ne sera pas maître de la production...

Contribution n°31 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 22h25

Non au projet d'éolienne! Laissez nous tranquille! Laissez nos paysages.

Contribution n°32 (Web)

Proposée par HUET Olivier (olivierhuet36@orange.fr)

Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 15h37

Adresse postale : 6 rue des Grands Champs, Tesseau 36500 Saint-Lactencin

Je résume ci-dessous les questions que je me pose concernant le projet du parc éolien des Fontaines qui ne me semble pas pertinent au regard du contexte local.

Ces interrogations sont détaillées et documentées dans le document joint.

Merci de prendre le temps de le lire.

- 1 Pourquoi le site choisi ne repecte-t-il pas les directives du Schéma Régional Éolien de 2012, et ce, sur deux points ?
- le site n'est pas dans une zone "favorable" de la zone 12 ;
- le site est à 2000 mètres de la rivière Indre, contre les 5000 mètres préconisés.
- 2 La hauteur totale de 180 mètres est disproportionnée avec l'échelle du paysage [40 mètres de plus que le parc de Saint-Genou].
- 3 Il y aura un effet stroboscopique au Mée, et un peu sur les maisons les plus à l'Est de Tesseau, il faut donc prévoir un arrêt des pales par moment. Ceci avait été acté par un courrier d'Elicio en avril 2021, contrairement à ce qui est indiqué page 471 du document "Étude d'impact sur l'environnement".
- 4 Le site est un endroit de passage très important concernant la migration des grues cendrées. Le problème est sous-estimé.
- 5 Pourquoi n'est-il nulle part question des retombées financières ?

pour la commune, la Communauté de communes, le département... et les propriétaires.

6 • Pourquoi n'est-il nulle part question de la dépréciation immoblilière ?

7 • Lors du démantèlement du Parc, ce qu'il adviendra des socles n'est pas explicite.

Il faudrait un plan détaillé des fondations, des volumes excavés, et de ce qui sera enlevé lors du démantèlement de l'éolienne. Il faudrait aussi préciser s'il y aura des pieux sous le socle.

1 document associé

contribution 32 Web 1.pdf

Contribution n°33 (Email)

Proposée par Rollin Gérard (gerard.rollin@colas.com) Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 14h19

Enquête publique projet de parc éolien à Villedieu-sur-Indre et Saint-Lactencin (36)

Objet : Enquête publique projet de parc éolien à Villedieu-sur-Indre et Saint-Lactencin (36)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Indre.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

[logo]
Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com
[ligne]
COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
http://www.colas.com
[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

8 documents associés

contribution_33_Email_1.png contribution_33_Email_2.jpg contribution_33_Email_3.jpg contribution_33_Email_4.jpg contribution_33_Email_5.jpg contribution_33_Email_6.jpg contribution_33_Email_7.jpg contribution_33_Email_7.jpg

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Alexandra (contact@nouveauchapitre.com) Déposée le mardi 10 octobre 2023 à 16h49 Adresse postale : 3 route de chatillon 36700 Le Tranger

Trop d'éoliennes dans l'Indre, incohérence dans les dossiers des promoteurs, fumisterie, ... bref NON AUX ÉOLIENNES !!!

Contribution n°35 (Web)

Proposée par Berger Marie pour Oïkos Kaï Bios (oikos.kai.bios@orange.fr) Déposée le mercredi 11 octobre 2023 à 17h25 Adresse postale : 3 rue Branly 74100 Ambilly

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Nous nous opposons à ce projet d'usine éolienne dont l'une des conséquences sera de réchauffer l'atmosphère. En effet, ces machines sont censées lutter contre les émissions de CO2 et par suite le réchauffement du climat. Or, comme l'indique l'article https://www.nordkurier.de/politik/alarmierende-studie-klimaerwaermung-durch-windraeder-1625706 : « les grandes éoliennes ralentissent le vent. Moins de vent signifie moins d'évaporation et donc moins de précipitations. » (Traduction Google).

Chacun constate que les étés sont de plus en plus chauds et que les sécheresses se multiplient. Si l'on multiplie l'installation de ces engins, les pluies seront encore plus rares. Que deviendront les prairies et les cultures* qui, nous l'espérons, participent à notre souveraineté alimentaire ?

*Le résumé non technique de l'étude de dangers mentionne, page 5/28 « La commune de Saint-Lactencin présente une ossature urbaine très limitée avec un habitat principalement concentré dans le bourg. La commune de Villedieu-sur-Indre regroupe, quant à elle, plusieurs écarts ou hameaux composés de diverses habitations. De plus, de nombreuses habitations isolées sont parsemées dans l'espace agricole. »

Ce message est aussi destiné aux agriculteurs ou autres propriétaires** qui ont cru faire une bonne affaire en louant leurs terres pour y installer des éoliennes auxquelles, le plus souvent, de nombreux riverains s'opposent, du fait des nuisances avérées (lire à ce sujet notre prochaine contribution).

Ces espaces finiront desséchés.

Ces agriculteurs, dont les aïeux ont fait des terres généreuses de la France une source de nourriture pour tous, auront de plus en plus de peine à cultiver ces mêmes terres par manque d'eau. L'agriculture intensive a déjà fait des dégâts, l'éolien complètera le triste tableau.

**Le dossier Accords fonciers fait état page 7/11, parmi d'autres, du GFA (groupement foncier agricole) de Thironneau le Mee https://www.societe.com/societe/gfa-de-thironneau-le-mee-320219280.html, plus de 100 ha, exploités par la SCEA Boche SCEA BOCHE, société civile d'exploitation agricole, spécialisée dans le secteur d'activité de la culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses. (source https://www.societe.com/societe/scea-boche-820013829.html).

Etant donné la contradiction de cet aspect de la politique énergétique, c'est-à-dire que pour limiter les températures excessives on va réchauffer l'atmosphère, nous souhaitons que la demande d'autorisation environnementale de ce projet éolien soit refusée.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre courrier Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie 3, rue Branly 74100 AMBILLY http://www.oikoskaibios.com/ oikos.kai.bios@orange.fr

Contribution n°36 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 11 octobre 2023 à 21h40

Habitant à proximité, je ne vois pas l'utilité de faire chuter la valeur de l'immobilier pour faire quelques économies, surtout qu'il faudra les remplacer dans vingt ans et qu'on aura coulé du béton dans les champs pour rien

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 11h57

Habitant à Buzançais, je suis pour ce projet.

L'objectif du développement éolien est principalement de répondre à l'augmentation de la production d'électricité répondant ellemême à l'objectif de réduction des énergies carbonées (responsables des gaz à effet de serre).

Le début de la montée en puissance du parc nucléaire n'est pas prévu avant 2040 (https://www.revolution-energetique.com/voici-la-carte-des-6-futurs-reacteurs-nucleaires-epr-prevus-en-france/). Tous les voyants environnementaux sont dans le rouge en ce qui concerne les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique qu'on a tous constaté, notamment dans nos campagnes où les années culturales et leurs résultats sont toujours plus imprévisibles.

Pour ces raisons, je suis pour le projet éolien dont les résultats d'étude témoignent d'une prise en compte de l'ensemble des enjeux paysagers et environnementaux. Certes nos paysages vont évoluer mais ils n'ont fait qu'évoluer depuis des centaines d'années et ce n'est que la suite logique. Plutôt qu'un impact négatif invoqué par certains, j'y vois une preuve de résilience.

Après m'être renseigné, les contributeurs affirmant que les parcs éoliens ne sont pas demantelés sont contredis par la législation et par les premiers démantèlements et renouvellement en cours (https://www.letelegramme.fr/france/vingt-ans-apres-leur-installation-le-repowering-des-premiers-parcs-eoliens-de-france-6361118.php). D'ailleurs, si ces derniers ont été renouvelé, c'est sûrement qu'il y a un intérêt pour la commune et les territoires.

En bref, les mégawatts fournis par ce futur parc permettront d'alléger notre facture environnementale, plus tôt que le nucléaire et de manière locale (important de rappeler les cours de physique à certain.e.s : un électron produit est consommé au plus proche). Cordialement,

Contribution n°38 (Web)

Proposée par denie alain (denie.alain@orange.fr)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 15h08

Adresse postale : le chene 36370 saint hilaire sur benaize

Monsieur le commissaire enquêteur

Enfin une initiative courageuse pour notre région

oui je suis tout à fait pour que des éoliennes viennent nous fournir une énergie propre

et indispensable à tous et ce contre l'avis des (anti-tout)

il y va de la survie de nos petites communes . un plus sur le budget qui évitera une augmentation de la taxe foncière .

les éoliennes font partie des énergies nouvelles et sont indispensables à notre mix énergétique ; cette électricité dont on a tous besoin en ce moment et demain pour produire de l'hydrogène le carburant de demain.

je suis très inquiet aux vues de certaines contributions : les éoliennes sont plus dangereuses que la peste et le choléra réunis ;allez voir en Hollande ou les éoliennes ont remplacées les moulins à vent et le tourisme y est bien plus important que chez nous .

Recevez Monsieur le commissaire l'expression de mes sentiments distingués

Contribution n°39 (Web)

Proposée par Jourdan Barry Madeleine (daly.jourdan-barry@orange.fr) Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 14h06

Boniour.

Je tiens à vous exprimer mon opposition totale à ce projet d'Eolienne sur les Communes de Saint Lactencin et Villedieu sur Indre. Ces projets d'Eoliennes dans notre belle région sont une aberration pour la faune, la flore et nos paysages. Il faut préserver notre environnement et la nature qui sont des atouts pour notre région.

Totalement contre ce projet d'Eoliennes!!!

Contribution n°40 (Web)

Proposée par Benoit E. (benoit.escudier@gmail.com) Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 14h08

Bonjour,

Je suis totalement contre ce projet d'Eolienne. Ces projets dans la belle region de l'Indre sont à éviter car ils dénaturent les paysages, créées des nuisances pour la faune et la flore.

L'atout de cette région est son tourisme, or avec de tel projet nous allons les faire fuir!!

Contre ce projet.

Bonne journée,

Benoît

Contribution n°41 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 20h55

Non. Trop de nuisances pour quels bénéfices long terme ?

Contribution n°42 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 20h57

Trop de nuisances, bruit, paysage, et bitumisation etc

Contribution n°43 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 20h59

Solution pas réellement écologique de mon point de vue

Contribution n°44 (Web)

Proposée par FAYOL Jacqueline et Patrick (pjfayol@wanadoo.fr)

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 11h53

Adresse postale : 94 rue des Marchis 36500 Buzançais

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Nous nous opposons formellement à ce projet éolien 1) Nous contestons la validité des accords fonciers

Én effet la date de naissance du propriétaire Jean-Pierre Guérin, qui a signé le 18/09/2018 l'acte d'autorisation pour le dépôt par la société des documents administratifs, ne peut être le 13/02/1918 comme indiqué, sachant qu'il est décédé en Juin 2023 à l'âge de 92 ans (Document 10 -accords fonciers p3 annexe 3).

2) Nous contestons les modalités d'information des habitants concernés, information qui n'a été donnée qu'aux seuls habitants des communes d'implantation, Villedieu et Saint Lactencin, négligeant ceux de Buzançais et ceux de la Chapelle Orthemale. Or, en raison de la cartographie des communes, le parc éolien se trouve en fait aux portes de la ville de Buzançais et les villes de Villedieu, Buzançais et le village de La Chapelle Orthemale sont équidistantes du parc éolien (Document 15 p2).

3) Non à ce projet éolien qui va détruire le paysage

Nous ne voulons pas que le Val de l'Indre devienne comme dans le nord- est du département un espace rural gâché. Gâché pour les habitants : qui va avoir envie d'aller habiter Saint Lactencin, Villedieu ou Buzançais, pourtant objet pour ces dernières d'une convention « petites villes de demain », si tout à l'entour l'horizon est détruit par le gigantisme des mâts éoliens, si les sentiers de randonnée sont impactés (tous les sentiers autour de Saint Lactencin, une partie du Gr 46 sur le coteau surplombant l'Indre près de Buzançais, lieux de promenade pour les habitants) ?

Gâché pour le tourisme rural : les derniers étés, nous avons vu passer de nombreux touristes à vélo, souvent étrangers, qui découvraient avec plaisir la région. Je doute que la vue d'éoliennes à l'horizon, détruisant les levers et les couchers de soleil, et les ciels étoilés, soit ce qu'ils recherchent! C'est pourtant ce tourisme vert qui permet d'être économe sur le plan énergétique. Quant à proposer que la création de ce parc éolien ait un impact positif sur l'attractivité du territoire (« tourisme et sorties pédagogiques »), comme cela est dit (Document 01, p 519) - c'est se moquer!

L'impact paysager est une réalité, il suffit de voir les photos montages (et qui ne sont sans doute que le faible reflet de la réalité), pour se rendre compte de la destruction des lignes paysagères qui font le charme de la région (Document 02- photomontages 1 à 12, p 14 à 36). Comment imaginer l'implantation d'éoliennes en face de la très grande allée de marronniers qui conduit au château de la Bruère, allée majestueuse, allée repère pour les habitants de la localité ?

Pour être sensible à l'impact paysager, il ne faut pas être un technocrate, mais un habitant de cette zone de grands champs, de coteaux surplombant la vallée de l'Indre toute proche et en apprécier les lignes paysagères qui en font le charme. Or, c'est justement à nous, les habitants, à qui on demande un avis, et c'est aussi nous qui supporteront quotidiennement la destruction paysagère. On ne peut accepter la condescendance du promoteur qui voit les éoliennes comme un moyen de dynamiser le paysage et de lui conférer une dimension graphique, comme cela est indiqué dans de nombreux commentaires de photomontages (Document 08, photomontages 10, 11, 12, 14, 19, 20, 27).

Visiblement, la beauté des champs et des ciels du Berry est inexistante pour le promoteur ! Paradoxalement, cette « dynamisation

» est pourtant implicitement reconnue comme néfaste puisque sont proposées comme mesures compensatoires l'implantation de haies «L'objectif n'étant pas de cacher mais d'apaiser les vues en directions du site.» (Document 01 - p507)

4) Non à ce projet éolien en raison de sa situation à proximité des deux vallées alluviales de la Grosse Planche et de l'Indre (Document 14 p19), de sa proximité avec la zone Natura 2000 Vallée de l'Indre (583 m) (Document 06 p57) et avec la zone de la Grande Brenne (6,6 km) (Document 06 p57) et de son impact prévisible sur l'avifaune et les chiroptères.

Le parc éolien est en effet situé au niveau des voies migratoires de l'avifaune, grues cendrées, vanneaux huppés, pluviers dorés (Document 01 p 162) avec la présence de nombreuses espèces d'oiseaux protégés ou à statut patrimonial sur la zone ZIP et AEI. Dans cette zone, on recense également de nombreuses espèces de chiroptères, sédentaires ou migratrices (document 01 p 193). Les tableaux récapitulatifs des impacts sur l'avifaune et les chiroptères (Document 01 p 515, 516 et 517) montrent clairement les risques existant pour les différentes espèces.

5) Non à ce projet en raison de son impact sur les sols et le réseau hydrologique :

- Destruction des sols en phase de travaux, puis bétonisation définitive du sol en phase de production
- Implantation en zone de captage d'eau au niveau de la Grosse Planche, car même si l'hydrogéologue consulté a donné un avis favorable (Document 03 p 44), c'est uniquement à la condition que certaines préconisations soient respectées. Par principe de précaution, à une époque où la ressource en eau est si fragile, il parait irresponsable de prendre le moindre le risque de pollution des ressources en eau potable.
- 6) Non à ce projet éolien en raison de sa proximité avec des habitations : Le Mée (550 m) et le Château de la Brosse (600 m) (Document 14 p 19).
- 7) Non à ce projet éolien, développé par des groupes industriels privés et opportunistes dont le seul enjeu n'est pas écologique mais lucratif.

En conclusion.

Citons ces extraits du Rapport de l'Académie des sciences, de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences morales et politiques - Avis commun - Paris, 24 février 2022 (https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22 02 24 eoliennnes.pdf):

«Conscientes de l'urgence imposée par la problématique énergétique nationale, les

Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France ont croisé leurs appréciations sur l'état des lieux de la situation et les mesures à recommander ».

« Répondre aux besoins matériels de l'homme en détruisant les conditions de son épanouissement moral et psychique auxquelles répond le paysage est socialement aberrant. C'est pourtant dans ce contexte éminemment paradoxal que se situe l'implantation généralisée des éoliennes.

Par leur présence répétée et disproportionnée se détachant sur le ciel, leur répartition régulière et uniforme, les éoliennes créent un impact considérable sur le paysage. Les questions qu'elles posent sont du domaine de l'esthétique, mais par esthétique il faut comprendre les données psychologiques, symboliques, mentales c'est-à-dire intellectuelles et affectives qui conditionnent pour une large part notre bonheur. Le plan esthétique est communément admis comme étant subjectif et donc indéfiniment discutable. C'est la raison qui l'amène à être souvent écarté des débats. Cependant l'impact visuel des éoliennes est si fort qu'il dépasse le seuil du subjectif et nous oblige à remettre en cause la validité de leur implantation. »

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Nous voulons croire que vous transmettrez un avis intègre sur le ressenti de la population face à l'implantation d'un parc éolien dans leur cadre de vie.

Malheureusement les conclusions de la Commission d'enquête publique récente concernant le projet éolien sur la commune de Buzançais ne nous incitent pas à l'optimisme. En effet malgré le peu de contributions favorables, malgré les oppositions des élus, malgré les avis défavorables d'Indre Nature et de l'architecte des bâtiments de France, il a été rendu un avis favorable (https://www.indre.gouv.fr/contenu/telechargement/32814/293881/file/Avis.pdf).

Nous allons finir par croire que la contribution des habitants lors d'une enquête publique, dont le coût doit être prohibitif, n'est qu'un simulacre de participation. Ceci remet en cause le principe même de démocratie, déjà malmené par le non-respect de la décision des élus.

Nous vous demandons néanmoins, pour la préservation du paysage, de la faune et des habitants, de donner un avis défavorable à l'implantation de ce parc éolien, comme le préconise l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (Document 17 p 35), et de suivre ainsi le rapport de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences morales et politiques cité plus haut.

Contribution n°45 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 13h56

Pour du vent

Dans un certain monde en un certain temps, on monterait au sommet d'une montagne ou au faîte d'un clocher, et admirant l'étendue de territoire, villes, villages, labourages et pâturages qui s'offriraient à nos yeux, on s'exclamerait, le regard ému et fier : « Regarde, c'est la France! » Mais dans un autre monde – dont on se serait bien passés s'il n'était pas trop tard –, on ferait de même, et, grimaçant devant des champs d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, on dirait « Tiens, regarde, c'est une usine ».

Quant à produire peu et polluer autant, bien que différemment (le progrès en matière d'énergie consiste-t-il à inventer de nouvelles pollutions qui se superposent à celles qu'elles sont censées supprimer?), je suis incapable d'en juger. Je regrette de ne pas connaître la vérité en matière d'impact du brassage du vent sur l'environnement, les oiseaux, les vaches et autres chauves-souris.

Je me contenterai donc d'une constatation. Notre Champagne berrichonne est un terrain de jeu rêvé – je me mets à leur place! – pour les entreprises des énergies renouvelables. De leur point de vue, c'est un terrain vague : agriculture intensive, aspect de Beauce, peu de patrimoine protégé, peu d'habitants, peu d'avenir. Voici en quelques mots les qualités requises pour la culture extensive des éoliennes. Dame! Tous les efforts conjugués du public et du privé pour rendre l'Indre attractive n'auraient-ils servi qu'à attirer des tubes de métal à pales tournantes? J'entends les représentants des planteurs d'éoliennes se défendre : « Mais non, si nous posons des éoliennes ici, c'est uniquement en raison des conditions géologiques et climatiques particulièrement favorables! » Et vous viendrait-il à l'idée de défendre des projets éoliens en plein cœur de la Brenne (pour rester local)? Non. Heureusement. Voilà donc l'idée: préservez des niches autour des monuments et paysages emblématiques, dans le cadre réduit d'une carte postale ou d'un short Instagram, mais tout le reste est à vous, faites de la France un paysage industriel! Quand l'Indre sera devenue une usine de production électrique, nous aurons perdu tout espoir d'y faire venir des touristes. « Authenticité », maître-mot de l'attractivité du Berry, disent les groupes d'étude! Ah oui, sans aucun doute, les éoliennes seront authentiques.

Drôle d'incohérence, quand on y réfléchit, de dépenser, louablement, des millions d'euros et des litres de salive contre l'enlaidissement et la standardisation, pour finalement appliquer joyeusement ces deux plaies aux campagnes. Oublions les « Vous faites quoi par chez vous ? » De l'élevage. Et là ? Du chêne truffier. Et ici ? De la vigne. Dites plutôt : « Vous faites quoi par chez vous ? » Comme partout ailleurs, de l'éolienne.

L'éolienne constitue au moins un signe encourageant pour l'agriculture. Puisqu'on ne peut rien changer aux normes, aux prix injustes, à la concurrence mondiale et aux prélèvements obligatoires qui l'écrasent et dissuadent l'installation de nouveaux exploitants, l'éolien (et le photovoltaïque) sera une planche de salut : pourquoi se donner la peine de nourrir la France et d'exporter ses surplus (même ça, nous avons réussi à le détruire!), misez plutôt sur la rente du vent. Le décalage est tel entre la rente rémunératrice et un travail vain qu'il y a de quoi réfléchir à deux fois. On ne peut quère blâmer les propriétaires.

Reste l'argument d'autorité : le progrès, son implacable nécessité, notre absence de choix face à la crise climatique qui nous menace. Soit. Pour ça, on se laisserait bien déconstruire.

Contribution n°46 (Web)

Proposée par renault sandie (s.renault12@gmail.com) Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 00h28 Adresse postale : 5 pomme 36500 saint lactencin

Non au projet d'éolienne sur st-lactencin, villedieu sur indre et les alentours.

Il y a rien d'écologique dans tout ca , le béton et ferraille enfoui a tout jamais dans nos terre, ainsi que les fuites d'huiles qui coule le long des éoliennes , c'est non!!!

les problèmes de santé et psychologique du a ces éoliennes, c'est non !!!

La perte immobilière de 40% (vue avec 2 agents immobilier), c'est non !!!

Ces éoliennes feront fuir nos touristes, c'est non!!!

Les problèmes de santé de nos animaux , c'est non !!!

Avoir une pollution visuel du a ces éolienne , alors que nous avons acheter a pommé notre havre de paix si magnifique! , c'est non !!!

Tout ce que vous dites est un tissu de mensonges ;

Les éoliennes produisent trop peu d'électricité, il y a un impact négatif sur la biodiversité, une défiguration de notre paysage , ainsi que les nuisances sonores , de plus tout ces matériaux ne sont pas recyclable, le matériel de fabrication et polluant !

C'est non!!! , ont n'en veut pas !!!

Nous sommes navrée de vous dire qu'ils va falloir mettre votre projet d'éolienne au placard, car nous n'en voulons pas du tout dans notre si beau paysage, que nous sommes venus chercher dans notre belle campagne!

Comment vous dire que nous allons pas en rester la, nous nous batterons et feront notre maximum pour que ce projet ne se réalise pas!!!

Contribution n°47 (Web)

Proposée par Catherine Vanlishout (leboutdumonde36@gmail.com) Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 11h46

Adresse postale : lieu-dit le bout du monde 36320 Villedieu-sur-Indre

Monsieur le Président,

« Le Bout du monde est notre coup de cœur... Bienvenue » : voilà ce que vous pouvez lire sur la page d'accueil du site internet de nos chambres d'hôtes.

Ouvrir une maison d'hôtes, c'est le projet de vie qui nous a amenés, ma famille et moi-même, à nous installer en 2011 dans l'Indre, dans un superbe environnement qui nous a immédiatement séduits : un écrin de verdure, des champs et des chemins de balade aux alentours, la Champagne berrichonne à perte de vue...

Pensez-vous que nous aurions posé nos valises à Villedieu-sur-Indre il y a 12 ans, à proximité de 4 éoliennes, la première située à 1 km de notre propriété, devenue également maison d'hôtes et par conséquent notre outil de travail ?

Ce scénario de parc éolien est le pire qui puisse survenir et je m'y oppose avec véhémence pour diverses raisons:

- Grave dégradation du cadre de vie et de la qualité de vie que nous sommes venus chercher en nous installant au Bout du Monde, dans un environnement paisible et préservé.
- Pollution visuelle: la présence de 4 éoliennes défigure le paysage à proximité immédiate et implique une nuisance visuelle incontournable pour les habitants des alentours.
- Perte d'attrait touristique de notre maison d'hôtes : nous accueillons nos hôtes depuis déjà 10 ans et leur fidélité nous conforte dans ce choix de venir nous installer dans l'Indre, en Champagne berrichonne. J'ai sélectionné ci-après quelques-uns de leurs commentaires (libres de consultation sur le site de Booking.com): ce sont des témoignages éloquents du charme et de l'attractivité de l'environnement exceptionnel de notre maison d'hôtes.
- « Le cadre est à l'image du nom du lieu : idéal pour profiter sereinement d'un environnement remarquable. » Denis, avril 2023
- « C'est une belle propriété située dans une belle campagne ». Karl, 2 juillet 2023
- « L'accueil, le confort, la situation magnifique, le délicieux petit déjeuner, le calme ». Sylvie, 21 juillet 2023
- « Grande chambre spacieuse, hôtesse et hôte très sympathiques, décor moderne, endroit merveilleusement calme/champêtre, petit déjeuner trié fantastique et spacieux » (traduit du néerlandais). Joost, 3 juin 2023
- « Le nom correspond la cour est très calme, au milieu d'énormes champs de céréales » (traduit de l'allemand). Paul, mai 2023
- « C'était parfait. Accueil, chambre, petit déjeuné, environnement, le cadre de vie et la tranquillité des lieux . PARFAIT ! ». Patrick, 9 octobre 2023
- Impact sur la ville de Buzançais : le projet de parc éolien porte atteinte également à Buzançais et ses habitants, puisque les 4 éoliennes envisagées s'étaleront le long de la départementale 943, entre Villedieu-sur-Indre et l'entrée de Buzançais. Un projet de parc éolien a été récemment refusé sur le territoire de la commune de Buzançais.
- Contradiction avec la convention « Petites villes de demain » : le projet du parc éolien des Fontaines va totalement à l'encontre des objectifs de la convention « Petites villes de demain », signée par Buzançais et Villedieu-sur-Indre et dont les objectifs sont, entre autres, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser le patrimoine.
- Les effets sur la santé: la présence d'éoliennes et leur impact sur la santé des humains et des animaux (nuisance sonore, champs magnétiques...) ne sont à ce jour pas clairement identifiés et les risques existent.
- L'impact sur la biodiversité : les éoliennes représentent une menace et un danger pour les oiseaux, rapaces, chauves-souris, oiseaux migrateurs ... et font fuir la faune sauvage.
- Consommer mieux et moins d'énergie, c'est une alternative possible à titre individuel ou collectif : Villedieu-sur-Indre par exemple a transformé 100 % de l'éclairage public et des équipements sportifs en LED (basse consommation).

Les objectifs de la transition énergétique ne peuvent pas justifier une telle dégradation de l'environnement et ne tiennent absolument pas compte des enjeux locaux relatifs à la biodiversité, au patrimoine local et à l'activité humaine et touristique.

Les témoignages contre l'implantation de ce parc éolien sont nombreux, des pétitions contre le projet circulent et j'espère, Monsieur le Président, que l'ensemble des arguments des personnes qui s'y opposent retiendront votre meilleure attention et seront pris en considération. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma parfaite considération.

Catherine Vanlishout

Contribution n°48 (Web)

Proposée par Jean-François Libert (libert@belcenter.com) Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 11h48 Adresse postale : le boutdu monde 36320 Villedieu-sur-Indre

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que je suis totalement opposé au projet de parc éolien des Fontaines.

J'habite au lieu-dit « Le Bout du monde » depuis 2011. Ce nom à lui seul suffit à comprendre pourquoi je suis venu m'y installer avec ma famille pour démarrer une nouvelle vie et créer une maison d'hôtes : c'est un endroit authentique, paisible et charmant.

Je suis extrêmement inquiet sur les conséquences de la présence d'un tel parc éolien, pour plusieurs raisons détaillées ci-après.

Ce parc de 4 éoliennes menace gravement la pérénnité de notre maison d'hôtes et l'attractivité touristique du territoire :

- Depuis 10 ans, notre activité de chambres d'hôtes contribue modestement mais activement à la vie économique et à l'attractivité touristique du territoire local.
- Nous sommes fiers d'être ambassadeurs de cette région qui nous a accueillis et de la promouvoir auprès de nos hôtes. Comment à l'avenir attirer touristes, randonneurs, cyclistes et amoureux de la nature sur un territoire parsemé de parcs éoliens ?

• Depuis 2019, nous percevons une taxe de séjour reversée à la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne et affectée intégralement « au financement d'actions destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristique du territoire ». La présence d'éoliennes qui dénaturent le paysage, dégradent le patrimoine et font fuir les touristes va totalement à l'encontre de la volonté locale de développer la filière touristique.

Les nuisances sonores et visuelles des éoliennes dégradent la qualité de vie des riverains. Un rapport de l'académie de médecine publié en 2016 souligne même des troubles du sommeil dus à la présence d'éoliennes : un comble pour des chambres d'hôtes! L'impact des éoliennes sur la santé reste un sujet de controverse parce que rien n'est encore prouvé sur l'absence d'effets négatifs.

En fin de vie des éoliennes, l'exploitant doit se charger de leur démontage et de la remise en état du terrain. Pour cela, des garanties financières doivent être constituées mais la question se pose de savoir si elles seront suffisantes en cas de défaillance de l'exploitant et qui paiera au final: le propriétaire du terrain, la commune, la communeuté de communes ? Un autre risque est de voir l'installation de nouvelles éoliennes plus hautes et plus puissantes à la place des anciennes éoliennes.

Les dalles de béton, si elles ne sont pas détruites, constituent un désastre écologique et une atteinte profonde à l'environnement.

J'espère, Monsieur le Président, que vous prendrez en compte mes sujets d'inquiétude et je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Jean-François Libert

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Sainson Pierre (pierre.sainson@sfr.fr) Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h15

Adresse postale : 175 rue de Courcelles 75017 Paris

Monsieur le commissaire enquêteur,

Originaire du département de l'Indre, je me rends très régulièrement à Saint Lactencin pour retrouver mes proches et notamment ma grand-mère dont les fenêtres de salle à manger auront une vue directe sur le projet d'éoliennes de Saint Lactencin/Villedieu.

Je suis un peu lassé et horrifié de voir comment mon département d'origine voit de plus en plus sa belle campagne préservée se miter de parcs éoliens toujours plus gigantesques (sans compter la multiplication anarchique des autres projets d'énergie renouvelable : photovoltaïque, agrivoltaïque et méthaniseurs). Comme l'ont justement mentionné d'autres contributeurs l'Indre est en train de devenir une véritable usine électrique alors qu'elle a atteint ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable et que d'autres départements de la région sont très « en retard ».

A cela s'ajoute une absence de prise en compte des populations et de l'avis des élus locaux : les conseils municipaux de Saint Lactencin et de Villedieu ont manifesté leur opposition à ce projet tout comme la majorité des communes environnantes, des pétitions ont circulé dont une sur la commune de Saint Lactencin qui a vu une large part de sa population signer une pétition papier transmise au préfet.

Comment peut-on imposer ce type de structure industrielle au bon vouloir des promoteurs et des propriétaires de terrain qui touchent des subventions sans cohérence, sans concertation et sans planification publique.

J'entends les arguments habituels des objectifs à atteindre en matière de neutralité carbone, mais avons-nous été consultés sur la manière d'y parvenir et bien informé sur les conséquences de ces décisions ?

Monsieur le Président de la République lors de la campagne présidentielle de 2022 avait proposé un développement moins rapide de l'éolien terrestre afin de prendre le temps de mieux consulter les populations et les élus avant de se raviser. Il était aussi question de mieux répartir ce type d'énergie entre les territoires, manifestement l'Indre, deuxième producteur d'énergie éolienne en région Centre, semble toujours une terre de choix... Dans ces conditions, comment peut-on encore croire en la parole publique, et même à l'utilité de l'avis qui peut être donné dans ce type d'enquête ?

Il faut dire que nous sommes sous la menace de sanctions pour non atteinte d'objectifs assez fous fixés par la France dans le cadre d'une directive européenne de 2018 sur les énergies renouvelables, comme rappelé dans un rapport de la cour des comptes publié ce lundi 16 octobre.

Nous avons donc des objectifs froids de tableur Excel à atteindre quoiqu'il nous en coûte alors que peuvent faire face à ça la beauté des champs et des ciels du Berry, ses levés et couchés de soleil magnifiques et même l'environnement et la biodiversité pour lesquels nous sommes censés agir ? Quelle prise a le simple citoyen avec ce type de décision validée par la France au niveau Européen ?

Sans surprise je vous demande donc de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet, en cohérence avec la volonté d'élus du conseil départemental de proposer un moratoire sur le déploiement de nouveaux projets de parcs éoliens dans le département afin de réfléchir à une meilleure planification de notre avenir énergétique et de l'inscrire dans la concertation et le respect de notre cadre de vie commun.

Contribution n°50 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 14h02

Monsieur le Président,

Je tiens à apporter mon soutien à ce projet éolien sur les communes de SAINT-LACTENCIN et de VILLEDIEU-SUR-INDRE. qui pour moi participe activement à la transition énergétique dans un contexte où il est nécessaire d'agir. Je trouve l'idée du financement participatif très intéressante. Cordialement

Contribution n°51 (Web)

Proposée par De Clerck Anne (annekechtx@telenet.be) Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 20h52

Adresse postale : Chaulmes 36500 Buzançais

Monsieur, Veuillez-trouver en annexe ma contribution sur le projet "olien 'les fontaines'

5 documents associés

contribution_51_Web_1.pdf contribution_51_Web_2.pdf contribution_51_Web_3.pdf contribution_51_Web_4.pdf contribution_51_Web_5.pdf

Contribution n°52 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 10h38

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Dans un moment aussi important d'un tel projet où les citoyens peuvent s'exprimer, je tiens à vous exprimer mon soutien total au projet éolien sur les communes de Saint Lactencin et Villedieu sur Indre.

Contribution n°53 (Web)

Proposée par PINEAU Mireille & François (francois.pineau5@wanadoo.fr)
Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 17h21

Adresse postale: 3 La Désirerie 36110 BAUDRES

Nous sommes contre ce projet éolien pour les raisons suivantes:

- atteinte aux paysages ruraux,
- dévalorisation financière des biens immobiliers,
- nuisances sonores et visuelles autour du projet,
- réduction des surfaces agricoles,
- destruction de la faune, chauve-souris, oiseaux divers, etc.

Contribution n°54 (Web)

Proposée par Berger Marie pour Oïkos Kaï Bios (oikos.kai.bios@orange.fr) Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 17h41

Adresse postale: 3 rue Branly 74100 Ambilly

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer concernant le projet éolien des Fontaines, sur les

communes de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre

Au manque de rendement de ces usines, nous ajouterons un bilan carbone négatif.

Par ailleurs, les impacts sur le patrimoine naturel et architectural, sur la santé des citoyens sont considérables. Nous sommes choqués du déni du constructeur dans ces différents domaines.

L'implantation de nouvelles éoliennes doit cesser!

Veuillez trouver en annexes

☐ Notre contribution
ainsi que les documents
☐ L'éolien et la loi, Document Oïkos Kaï Bios novembre 2022. EOLIEN, QUE DIT LA
LOI ? Quels projets liberticides sont en préparation ?
☐ Rapport Indre-Nature Mozaïque 2021

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices Association OÏKOS KAÏ BIOS 3, rue Branly 74100 AMBILLY http://www.oikoskaibios.com/ oikos.kai.bios@orange.fr

3 documents associés

contribution_54_Web_1.pdf contribution_54_Web_2.pdf contribution_54_Web_3.pdf

Contribution n°55 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 18h32

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que je suis totalement opposé au projet de parc éolien des Fontaines.

J'habite au lieu-dit « Le Bout du monde » depuis 2011. Ce nom à lui seul suffit à comprendre pourquoi je suis venu m'y installer avec ma famille pour démarrer une nouvelle vie et créer une maison d'hôtes : c'est un endroit authentique, paisible et charmant.

Je suis extrêmement inquiet sur les conséquences de la présence d'un tel parc éolien, pour plusieurs raisons détaillées ci-après.

Ce parc de 4 éoliennes menace gravement la pérénnité de notre maison d'hôtes et l'attractivité touristique du territoire :

- Depuis 10 ans, notre activité de chambres d'hôtes contribue modestement mais activement à la vie économique et à l'attractivité touristique du territoire local.
- Nous sommes fiers d'être ambassadeurs de cette région qui nous a accueillis et de la promouvoir auprès de nos hôtes. Comment à l'avenir attirer touristes, randonneurs, cyclistes et amoureux de la nature sur un territoire parsemé de parcs éoliens ?
- Depuis 2019, nous percevons une taxe de séjour reversée à la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne et affectée intégralement « au financement d'actions destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristique du territoire ». La présence d'éoliennes qui dénaturent le paysage, dégradent le patrimoine et font fuir les touristes va totalement à l'encontre de la volonté locale de développer la filière touristique.

Les nuisances sonores et visuelles des éoliennes dégradent la qualité de vie des riverains. Un rapport de l'académie de médecine publié en 2016 souligne même des troubles du sommeil dus à la présence d'éoliennes : un comble pour des chambres d'hôtes! L'impact des éoliennes sur la santé reste un sujet de controverse parce que rien n'est encore prouvé sur l'absence d'effets négatifs.

En fin de vie des éoliennes, l'exploitant doit se charger de leur démontage et de la remise en état du terrain. Pour cela, des garanties financières doivent être constituées mais la question se pose de savoir si elles seront suffisantes en cas de défaillance de l'exploitant et qui paiera au final: le propriétaire du terrain, la commune, la communauté de communes ? Un autre risque est de voir l'installation de nouvelles éoliennes plus hautes et plus puissantes à la place des anciennes éoliennes.

Les dalles de béton, si elles ne sont pas détruites, constituent un désastre écologique et une atteinte profonde à l'environnement.

J'espère, Monsieur le Président, que vous prendrez en compte mes sujets d'inquiétude et je vous prie d'agréer mes meilleures

Contribution n°56 (Web)

Proposée par Véronique SAUVAGE (veroniquedesaintmarc@hotmail.fr) Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 19h02

Adresse postale: 18 rue des Pavillons 36000 CHATEAUROUX

Messieurs les Commissaires-Enquêteurs,

Ce projet est inadapté à ce secteur pour les raisons suivantes :

- le vent y est faible, raison pour laquelle cette région n'avait pas été classée dans les zones favorables dans le SRE de 2012
- il comporte des risques pour le captage d'eau desservant Buzançais et Saint-Lactencin. Quand on mesure l'enjeu que l'eau représente pour l'avenir, on comprend mal pourquoi ce site est retenu.
- le projet se situe sur un lieu de passage des oiseaux migrateurs entre les régions humides du Loir et Cher et la Brenne. L'effet sera destructeur sur cette faune ainsi que sur les autres populations telles que chiroptères. Or, toute cette faune doit être protégée.

Par ailleurs, quelle étude acoustique a été faite pour étudier l'impact acoustique du projet éolien sur le village de Saint-Lactencin qui se situe sous le vent SO/NE.

Ce projet ne prend pas en considération l'avis des populations et des élus locaux qui se sont très largement manifestés contre ce projet. Est-ce à dire que leur avis est négligeable?

Le département de l'Indre a déjà largement contribué à l'éolien tant au niveau régional qu'au niveau national. Ne pourrait-on, enfin, écouter nos responsables politiques qui ont demandé un moratoire au niveau du département de l'Indre? ou bien leur avis est-il aussi négligeable?

Pour toutes ces raisons, je souhaite que vous rendiez un avis défavorable à ce projet.

Respectueuse considération.

Contribution n°57 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 20h04

Bonjour,

Je suis totalement opposée à l'installation de ces éoliennes.

C'est une aberration écologique et une catastrophe environnementale. Ce projet va à l'encontre du label Petite Ville de Demain de la commune de Villedieu-sur-Indre, et donc à son attractivité et à sa redynamisation.

Par ailleurs, l'Indre est un département déjà très occupé par des éoliennes quand on regarde les différentes implantations en région centre Val de Loire.

Contribution n°58 (Web)

Proposée par BIARD SAINSON Hélène

(letouchat@aol.com)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 00h15 Adresse postale : le touchat 36110 FRANCILLON

Voilà plus de 10 ans que nous luttons contre les projets éoliens voulus sur les territoires d'Argy/Sougé et de St Pierre de Lamps. Nous étions assez seuls à cette période et les élus étaient plutôt demandeurs...

Depuis, ceux-ci ont compris l'hostilité grandissante des populations, s'inquiètent des effets négatifs sur leurs actions de développement de leurs communes.

Malheureusement, plus l'opposition est forte, plus les projets prolifèrent alors que les promoteurs avaient déclaré qu'ils n'insisteraient pas si les conseils municipaux étaient contre...

Pourquoi cet acharnement sur nos territoires alors que notre département est déjà tellement défiguré par des parcs éoliens qui nous placent largement dans les quotas de renouvelables, et depuis longtemps par la présence du barrage d'Eguzon.

Ce dossier présenté à l'enquête publique, comme tous les autres, est insincère . On nous présente les bienfaits de ce projet par l'économie de CO² alors que les chiffres annoncés sont calculés sur la valeur théorique et non sur la réalité de la production : absence de vents de plus en plus fréquente par la présence régulière des anticyclones, des vents d'est moins performants, bridage en présence des chauves -souris, de dépassement sonore... quelle énergie de remplacement dans ces moments , gaz-pétrole- charbon allemand?

Nos dirigeants ont commis une erreur stratégique majeure en réduisant le nucléaire par pure idéologie. Ils sont en train de commettre pire en programmant un objectif de renouvelables à 45% en 2030.. FOLIE

Laissez-nous nos paysages, notre campagne, notre havre de calme...

LAISSEZ-NOUS TRANQUILLES!

Famille BIARD SAINSON, propriétaire rue de l'Ane vert et d'un petit coin sauvage à la Bonde commune de St lactencin

Contribution n°59 (Web)

Proposée par de Verneuil Bernard (bdverneuil@yahoo.fr) Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 08h58 Adresse postale : le Petit Bois 36500 La Chapelle Orthemale

Habitant une commune limitrophe, La Chapelle Orthemale, je suis concerné en première ligne par l'aspect paysager : en conclusion de l'étude d'impact, on nous affirme (page 83 / 83) :

« Du point de vue paysager, le projet éolien des Fontaines est en capacité de s'intégrer dans son contexte paysager et social puisqu'il tient compte de tous les paramètres (géographiques, historiques, sociologiques, paysagers, environnementaux...) : il marquera le paysage sans pour autant le dénaturer. «

De toute évidence, ce projet dénaturera le paysage de la vallée de l'Indre qui est une vallée boisée au paysage changeant, mais toujours rural ...

Cette installation industrielle, si elle venait à être construite, dénaturerait par son gigantisme le paysage rural que nous observons à partir de la rive gauche de l'Indre.

... et nous n'avons pas besoin du parc éolien des Fontaines comme « repère paysager « pour « signale(r) la présence de la vallée de l'Indre et le passage de la Champagne berrichonne à la Brenne «

Nuisance nocturne supplémentaire : ces éoliennes accentueront la pollution visuelle que l'on subit déjà la nuit (parc éolien de Saint-Genou, Luant...)

En tant qu'élu - dont la commune s'est prononcé contre ce projet à l'unanimité - je souhaite qu'on laisse enfin aux habitants et à leur élus le pouvoir de décider de ce qu'il souhaitent pour leur territoire plutôt que de laisser prospérer les initiatives de groupes financiers privés venus de l'extérieur...

Il serait absurde et anti-démocratique d'autoriser la création de ce parc éolien .

Bernard de Verneuil

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 09h36

Je vous informe que je suis totalement opposée au projet de parc éolien des Fontaines.

Je vis à Villedieu sur Indre et je suis venue m'y installer pour le calme, la tranquillité et la beauté des paysages que je parcours souvent à cheval. Au delà du fait que ce parc éolien me ferait perdre tout attrait pour Villedieu et ses alentours, car c'est précisément pour cela que j'ai déménagé, la pollution sonore (bruits et vibrations), ainsi que la menace sur la faune locale m'inquiètent énormément.

Contribution n°61 (Web)

Proposée par de Verneuil Claudine (deverneuil@free.fr) Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 10h52

Adresse postale: Le Petit Bois 36500 La Chapelle Orthemale

Pour avoir suivi de près les auditions de la Commission d'enquête parlementaire visant à « Etablir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France » (& rapport du 30 mars 2023), je ne comprends pas que le moratoire demandé par les instances départementales n'ait pas été mis en oeuvre par les institutions politiques de notre pays

La faillite du modèle énergétique allemand : éolien couplé à du gaz, et depuis Nordstream, couplée avec du charbon, voire de la lignite, conforte cette opinion : comment peut-on prétendre que ce système est VERT ?

Concernant plus particulièrement CE Parc éolien des Fontaines :

- il aurait une incidence paysagère très forte, largement sous-estimée par l'étude d'impact (et les photomontages)
- Les impacts sur le tourisme et l'attractivité de notre territoire sont systématiquement minorés voire totalement négligés... pour

exemple : ce projet éolien contrarie fortement les activités de l'aérodrome de Villers-les-Ormes qui a donné un avis négatif

- La vallée de l'Indre doit être protégée également pour sa richesse environnementale : zone humide et couloir de migration de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certains en voie d'extinction sont protégés à l'échelle européenne. Les dégâts avérés de l'éolien sur les populations de chiroptères sont un risque à prendre en compte également...
- Une carte est plusieurs fois citée : « Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne » : le projet actuel N'EST PAS SITUÉ en ZONE FAVORABLE.
- Il existe des risques forts en matière de pollution de nappe dans la zone de captage de la Grosse Planche
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a posé un certain nombre de questions qui n'ont reçu que des réponses incomplètes de la part du porteur de projet :

L'une de ces questions (abordée également en détail par les Commissaires enquêteurs) concerne le raccordement et la puissance maximale du projet (24 MW) en rapport avec la capacité du poste source présumé. En plus d'être imprécises, les réponses d'Elicio ne tiennent pas compte des besoins en raccordement des autres projets de production d'électricité renouvelables à l'étude sur le territoire (photovoltaïques, en particulier...) qui doivent être reliés au poste source de Buzançais.

- Une autre recommandation de la MRAe porte sur les bilans énergétique et carbone du projet : l'Analyse du Cycle de Vie fournie en réponse par Elicio est FALLACIEUSE en ce qu'elle NEGLIGE de prendre en compte le BETON des FONDATIONS que ce soit pour la construction ou pour le démantèlement du parc éolien !...
- Enfin, les commissaires enquêteurs posent une dernière question (n°10) sur le financement participatif : la réponse d'Elicio est significative : sur un financement obtenu de 50 000 €, les prêteurs recensés dans l'Indre représenteraient 22% : en nombre ou en montant ?... on l'ignore... Le bilan de la campagne de financement participatif N'EST PAS JOINT EN ANNEXE comme affirmé dans la réponse...! et on ne peut pas dire que la population locale adhère au projet!...

En conclusion, et pour toutes les raisons exposées ci-dessus, j'espère vivement que la Commission d'enquête rendra un avis négatif sur ce projet de Parc éolien des Fontaines

Claudine de Verneuil

Contribution n°62 (Web)

Proposée par Les grues cendrées (jflibert@hotmail.be)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 11h12

Adresse postale : le bout du monde 36320 Villedieu-sur-Indre

Voir photo en annexe de la part des grues cendrées, de passage au-dessus du bois de la Bruère

1 document associé contribution 62 Web 1.jpg

Contribution n°63 (Web)

Proposée par Aubin daniel (daniel.aubin@nordnet.fr)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 11h23

Adresse postale: La Croix Rouge 36500 BUZANCAIS (36500)

A l'attention des commissaires enquêteurs.

Le département de l'Indre est devenu le jeu préféré des promoteurs éoliens à la demande de bon nombre d'agriculteurs qui trouve l'idée enrichissante, mais qui n'ont pas de vision sur le démantèlement d'une éolienne, principalement son coût qui sera à sa charge. Aujourd'hui le département est le deuxième en nombre d'aérogénérateur comme Elicio aime si bien le préciser, peut être pour noyer l'information qui est très loin d'être ce qu'elle est réellement. Depuis le temps qu'on nous annonce tant de foyers couverts par l'installation d'éoliennes je pense qu'à lui seul le département de l'Indre peut couvrir la France entière. Il est également important de rappeler que certains départements voisins n'ont aucune éolienne alors que l'Indre en compte plus de 127 en activité. Messieurs les commissaires enquêteurs j'aimerai vous alerté sur plusieurs points. En effet, l'ensemble des documents que j'ai pris connaissance pour cette enquête publique d'Elicio sont très orientés et ne sont pas le reflet de la réalité entre autre sur les photos montage. En Allemagne, l'un des pays producteurs d'éoliennes et un des leaders en terme d'installation dans son pays, est aujourd'hui le deuxième plus gros pollueurs de l'Europe, c'est bien que l'éolien n'est pas la solution et n'est une énergie verte comme on aimerait nous l'inculquer. En effet quand il n'y a pas de vent ou qu'il est trop faible l'Allemagne active ses usines à charbon, mais les Verts n'en parlent pas c'est l'omerta sur ce sujet. Peut être que les promoteurs finances la campagne des Verts dans ce pays et chez nous. D'autre par notre département il semblerait que l'Indre n'est pas le meilleur département en matière de puissance de vent (voir document joint). Les communes de Saint-Lactencin et de Villedieu-sur-Indre sont situées au nord du parc régional de la Brenne, un endroit qui accueille des milliers de grues qui passent l'hiver ou qui font une halte avant de repartir

pour la période de nidification (voir document joint). Dans les documents proposés j'ai l'impression qu'Elicio ne l'a pas pris en compte c'est d'ailleurs je pense intentionnel car au printemps et à l'automne c'est des milliers de grues qui illumine le ciel dans cette région. D'autre part Villedieu sur Indre et Buzançais ont été retenues dans le contrat Petites villes de Demain et je trouve stupide que l'Etat apporte des aides pour embellir ces communes et qu'Elicio pollue ce paysage visuel avec ces mats de 180 m. Messieurs les commissaire enquêteurs, je vous demande de faire abstractions de votre indemnisation pour cette enquête et de prendre le temps pour faire une bonne analyse

2 documents associés

contribution_63_Web_1.pdf contribution_63_Web_2.pdf

Contribution n°64 (Web)

Proposée par SYLVIE MERIAU- GEZ (gezsylvie@gmail.com)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 11h25

Adresse postale: 17 ALLEE DU VAUCLUSE 31770 COLOMIERS

Je vais être très directe: Je suis contre ce projet.

Pourtant très consciente des enjeux environnementaux et écologiques pour les années futures, je ne peux partager cette démarche. Pourquoi ?

- * Parce que la ferme de ma mère (et je parle aussi en son nom), celle où j'ai grandi est située à seulement 600/700 mètres de l'éolienne qui devrait être positionnée sur la commune de Villedieu.
- * Parce que beaucoup de personnes sont "pour l'éolien" à partir du moment où ils ne sont pas directement impactés par les nuisances de ces mats géants et très bruyants. Qu'ils viennent voir et surtout ECOUTER le bruit incessant, sournois, lancinant des pales qui tournent...Ils seront vite convaincus que d'entendre "CA" 24h/24h pourrait les conduire à la dépression... parce que notre ferme sera aux premières loges concernant ce bruit terrible et constant. Parce que ceci peut devenir invivable.
- * Parce que les nuisances infligées aux personnes proches des installations, à la faune, sont extrêmement néfastes (documentez vous)...
- . Parce que la recyclabilité des matériaux et matériels qui composent ces éoliennes va prendre des millions d'années! En effet, il s'agit de dizaines et dizaines de tonnes de béton pour ancrer ces mats, de postes sources qui ne pourront jamais réellement être recyclés...et qui de surcroit sont composés d'aluminium et de cuivre qui proviennent de pays lointains...
- . Parce qu'aux nuisances avérées de l'éolien , on peut proposer du solaire ou du photovoltaïque... moins nocif pour les personnes qui sont proches des installations.
- . Parce que la manne financière espérée par ceux qui adhèrent ne doit pas passer avant le confort de vie et le bien -être des quelques riverains, certes éloignés de Villedieu.

Voyez un peu plus loin et considérez l'altération globale de l'environnement générée par ce projet.

Contribution n°65 (Web)

Proposée par Mériau Jean-François (jeff12m@hotmail.fr)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 12h34

Adresse postale : 2 allée Jean Albert Chauveau 87270 Couzeix

Bonjour,

A l'attention du président de la commission d'enquête,

J'exprime ma désapprobation concernant le projet éolien des fontaines.

Directement concerné par la projet en tant que propriétaire, en indivision, le plus proche du projet.

Je cite des éléments de l'analyse suivants :

- =>L'incidence du projet en termes de visibilité directe est jugée forte pour les hameaux de « la Brosse », « l'Aubronnerie », « le Château de la Courrière » et « le Mée ». (Document du projet)
- -Mes remarques : (Eoliennes E4 sur le schéma pour les 3 premiers hameaux ci-dessus sur la commune de Villedieu sur Indre) Il y a une trop faible distance entre hameaux et éoliennes, vue sur les éoliennes complète de bas en haut depuis la maison d'habitation, bruit, pollution sonore, risques de troubles auditifs jour et nuit, maux de tête, luminosité, champ électromagnétique, environnement, risque sur la santé des habitants etc...

Le pétitionnaire propose une mesure de compensation consistant en la plantation d'arbres et de haies sous réserve de l'accord des propriétaires concernés.

Ma Remarque : Avec 180 M en au haut de pale, une haie de 2 M ne sera pas suffisante pour une isolation visuelle et phonique. Le résultat sera néant.

- =>En fonction du modèle, les éoliennes présenteront des caractéristiques variables avec notamment :
- une hauteur maximale totale de l'éolienne en bout de pale de 180 m ;
- un diamètre de rotor compris entre 138,5 et 150 m;
- une hauteur maximale au moyeu de : 110,8 m ;
- une garde au sol comprise entre 31,3 et 43 m ;

• une puissance de l'éolienne : de 4,2 à 6 MW.

=>Prise en compte de l'environnement par le projet (dans étude environnementale du projet)

L'étude met en évidence un risque de dépassement des valeurs réglementaires au droit de zones à émergence réglementée, en période nocturne, par différentes directions et vitesses de vent, avec chacun des trois modèles étudiés.

=>Evolution du projet au regard de l'environnement (dans étude environnementale du projet)

L'autorité environnementale recommande au porteur de projet de présenter une analyse de solutions de substitution à l'échelle d'un territoire pertinent.

Attention ligne électrique à proximité => analyse ci-dessous extraite

Cette perspective est également accentuée par la présence d'une ligne électrique. De manière contrastée, les éoliennes s'intercalent avec les poteaux de ce réseau électrique qui forment une ligne continue. Le parc est très lisible et ne crée pas de confusion dans ce paysage à la composition simple et binaire. Il génère une ligne distincte et contrastée d'éoliennes qui ne rentrent pas en concurrence avec le bâti existant. Toutefois, cette composition, dénuée de filtres ou de motifs intermédiaires, engendre une certaine prégnance des éoliennes vis-à-vis des habitations riveraines.

Ma Remarque

Sur le photomontage de la brosse Villedieu sur Indre la distance de 965M entre l'éolienne E4 ne semble pas correspondre à la distance réelle de la maison la plus proche de l'éolienne.

L'impact réel sur la maison d'habitation est beaucoup plus conséquent : vue complète de l'éolienne E4 de bas en haut, impact sur la santé des occupants.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, j'affirme donc mon désaccord pour ce projet dont l'impact sera trop important pour les riverains au regard de la trop grande proximité des Eoliennes.

Je soutiens la décision de M.ELBAZ, Maire de VILLEDIEU SUR INDRE, et de son conseil municipal, qui s'opposent totalement à ce projet.

Cordialement. Jean-François Mériau

Contribution n°66 (Web)

Proposée par THURA lionel (lionelthiura@orange.fr)

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 13h36

Adresse postale: 8 rue du camp de césar 36320 VILLEDIEU SUR INDRE

Je soutiens l'installation de ce parc éolien, mais avant toutes choses, il est urgent de baisser toutes les consommations d'énergie.

Les raisons principales de mon soutien sont les suivantes :

Nécessité de diversifier les sources d'énergie (nous dépendons trop du nucléaire).

Nécessité d'assurer l'indépendance de notre production (l'uranium ne vient pas de France).

Nécessité d'assurer la pérennité de nos sources (l'uranium comme le charbon ou les produits pétroliers ne sont pas inépuisables)

Nécessité d'assurer la sécurité et la santé des citoyens et de l'environnement en général

(En particulier face à la pollution due aux combustibles fossiles, les radiations émises par l'uranium lors de son utilisation et après son utilisation, les risques d'accidents...).

Nécessité de déconcentrer les lieux de production afin de limiter les pertes de l'énergie électrique produite lors de son acheminement vers les lieux de consommation.

Nécessité de prendre en compte pour le nucléaire des problèmes posés par le changement climatique sur les techniques de refroidissement. (Niveau de la Loire de plus en plus problématique en regard aux besoins des centrales).

...

Il nous faut donc:

Baisser nos consommations, diversifier nos sources de production (solaire électrique et thermique, éolien sur terre et en mer, énergie marémotrice, énergie du mouvement des vagues, des courants sous-marins, méthane (à condition ne ne pas sacrifier l'agriculture plus utile à l'alimentation qu'à la production d'énergie), hydrogène...

S'assurer de la réversibilité de tous nos moyens de production d'énergie (contrairement à ce qui est souvent dit, une éolienne peut être démontée et ses composants réemployés ou recyclés à 95% les problèmes restant sont les pales et les terres rares employées).

Je rappelle qu'à ce jour le seul « démantèlement » d'un réacteur pose problème (sans parler du recyclage impossible de nombreux composants) et que dans le monde, seuls quelques petits réacteurs nucléaires ont été démantelés (4 réacteurs de

Cordialement.

Contribution n°67 (Web)

Proposée par clément Thierry (thierryclt49@free.fr) Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 14h23

Je suis contre ce projet d'implantation d'éoliennes car pour moi, c'est une pollution visuelle sans compter des nuisances que cela va apporter.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par SYLVIE MERIAU- GEZ (gezsylvie@gmail.com) Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 15h09

Adresse postale : 17 ALLEE DU VAUCLUSE 31770 COLOMIERS

Je me permets de vous communiquer un historique de mails entre la société Elicio et moi-même en date de février 2021. Malgré la délibération défavorable à l'éolien prise par le conseil municipal de Villedieu-sur-Indre à cette date, cette société n'a aucun scrupule à pérenniser sa démarche...dont la vocation est également économique et pas qu'écologique!

Par ailleurs, comment ne pas se sentir "trompés" (et je reste courtoise) quand on nous propose une "haie champêtre basse" pour occulter une éolienne de 180m en bout de pâle!

Venez sur le terrain et vous constaterez par vous même.

1 document associé contribution 68 Web 1.pdf

Contribution n°69 (Web)

Proposée par Taillandier bruno (taillandier.bruno@wanadoo.fr) Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 16h56

Adresse postale : 30 rue Roger Menars 36360 Lucay Le Mâle

Bonjour,

Considérant le nombre d'éoliennes installées sur le département de l'Indre et l'avis défavorable de la population et des élus, je suis contre le projet . Les municipalités concernées développent déjà d'autres solutions pour produire une énergie locale, adaptée et moins agressive sur le territoire.

La production d'énergie a tout prix ne doit pas ignorer les populations, les élus et l'environnement. BT